Niveau :	**MASTER**					**année**
Domaine :	DROIT-ECONOMIE-GESTION					**M2**
Mention :	DROIT PUBLIC					
Spécialité :	PROFESSIONS JURIDIQUES DU SPORT					120 ECTS
Volume horaire étudiant :	250 h	217 h	h	h	102 h	**569 h**
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage ou projet	total
Formation dispensée en :	☒ français		☐ anglais		Travaux pédagogiques encadrés/tutorés (90 h). Évaluation (12 h)	

Contacts :

Responsables de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
Cécile CHAUSSARD (MCF-HDR) Cecile.chaussard@u-bourgogne.fr & David JACOTOT (MCF-HDR) David.jacotot@u-bourgogne.fr	Elodie VASSEUR Bureau 314 ☎ 03.80.39.53.86 ist@u-bourgogne.fr Laurent JAILLET Ingénieur d'Etudes 03.80.39.51.93 Laurent.jaillet@u-bourgogne.fr Service Commun de Formation Continue et par Alternance – SEFCA Université de Bourgogne Maison de l'Université – Esplanade Erasme – BP 27877- 21078 DIJON Cedex
Composante(s) de rattachement :	UFR DROIT, SCIENCES ECONOMIQUE ET POLITIQUE

Objectifs de la formation et débouchés :

■ Objectifs :

Connaissances approfondies de la matière de droit du sport en lien avec les recherches effectuées au sein du Laboratoire de Droit du Sport en vue d'acquérir l'expertise requise pour être opérationnel pour le traitement des problèmes juridiques du sport. S'y ajoutent également des compétences utiles pour participer à la gestion d'un club.
Dans cette perspective, la formation met l'accent sur l'analyse des textes législatifs et réglementaires relatifs au sport et des décisions de justice dans ce domaine ainsi que sur la rédaction de statuts de sociétés et d'associations sportives, de contrats (travail, transfert, sponsoring, etc.) et la résolution d'études de cas pratiques en matière sportive. En outre, des cliniques du droit du sport permettent aux étudiants de travailler sur des problématiques juridiques mais pas seulement à partir de situations réelles proposées par des institutions sportives et/ou publiques.

■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

Les professionnels formés dans ce master 2 sont destinés à être employés comme cadres dans les différentes structures du sport professionnel et amateur (Fédérations sportives nationales, ligues professionnelles, ligues sportives régionales et comités sportifs départementaux, clubs sportifs amateurs et professionnels) ainsi que dans les entreprises commerciales en relation avec le domaine sportif.
La formation ouvre aussi aux différentes professions judiciaires spécialisées dans le sport (cabinets d'avocats et de conseils juridiques et fiscaux, etc.).
La formation donne également accès aux différents métiers de juriste du sport au sein des collectivités publiques ou autorités indépendantes : ministère des sports et services déconcentrés, collectivités territoriales, écoles nationales et instituts régionaux du sport (INSEP, CREPS, etc.), Agence de lutte contre le dopage.

■ Compétences acquises à l'issue de l'année de formation :

La formation vise à faire acquérir aux étudiants les compétences professionnelles suivantes : Rechercher la nature juridique des questions de toute nature que peuvent rencontrer les différentes entités sportives et proposer des solutions. Exposer l'état du droit sur une question donnée. Définir des stratégies liées aux risques juridiques.

En conséquence les étudiants issus de la formation doivent être en mesure de :

- Rechercher et analyser les règles applicables (règlements sportifs nationaux et internationaux, les conventions collectives ;
- Rédiger les contrats liés à l'activité sportive (contrat de travail, prêt de joueurs, contrat de sponsoring, contrats commerciaux, etc.) ;
- Rédiger les demandes de subventions et les contrats de partenariat;
- Concevoir des stratégies et montages contractuels (transfert de sportifs, convention entre l'association sportive et la société sportive etc.) ;
- Préparer les dossiers contentieux (recherche des textes et de la jurisprudence, préparation de note de plaidoirie, etc.) ;

- Préparer et défendre des dossiers devant les instances sportives (le Comité National Olympique Sportif Français, le Tribunal Arbitral du Sport, etc.).

Modalités d'accès à l'année de formation :

Le diplôme peut être suivi en formation initiale (en contrat d'apprentissage ou sans) et en formation continue (contrat de professionnalisation, etc.).

Procédure d'admission :

- 1re année Master en droit (public et privé), AES.
- Par équivalence de diplôme : pourront être admises les personnes justifiant d'un diplôme équivalent.
- Par validation d'acquis : sera exigée une solide formation professionnelle en rapport avec le contenu des matières composant le diplôme.

- *Sélection sur dossier et entretien éventuel dans la limite des places disponibles (25).*
- *Retrait des dossiers : d'avril à juin*
- *Dépôt des candidatures : mi-juin au secrétariat du master*

Organisation et descriptif des études :

■ Intégration

Une première phase est consacrée à l'intégration des étudiants sur une période de 3 jours durant laquelle un intervenant est chargé de créer un « esprit d'équipe », de les accompagner à la rédaction de CV/lettre de motivation (voire simulation d'entretiens).

En outre, l'association des anciens du Master intervient durant cette période afin de présenter le réseau du Master, les offres de stage/alternances, etc.

Enfin, lors de cette période, les partenaires du Master (institutions sportives/personnes publiques) sont présentés aux étudiants. Il est prévu aussi la mise en place d'un « process » de valorisation des compétences en lien avec un intervenant professionnel.

■ Travaux pédagogiques encadrés/tutorés

Tout au long de l'année universitaire, les UE (1 à 6) ci-dessous, qui donnent lieu à des cours magistraux, (V. tableau), comportent en outre des projets pédagogiques obligatoires personnels et collectifs tutorés par des intervenants chargés d'encadrer les travaux des étudiants.

Ces travaux pédagogiques encadrés/tutorés seront réalisés sous la forme :

- D'ateliers portant sur des thèmes imposés par les intervenants,
- de cliniques du droit portant sur des thèmes proposés par les institutions sportives et/ou publiques partenaires du Master 2,
- de séminaires animés par des professionnels,
- de conférences au sein des structures et organisations sportives visitées.

En effet, des visites d'institutions sportives nationales et internationales (fédérations/ligues/ITA /UCI…), et de clubs sportifs sont organisées.

Ces travaux pourront donner lieu à un rendu écrit et/ou oral et ils seront évalués.

Ces travaux pédagogiques encadrés/tutorés et visites représentent un volume total de 90 heures.

■ Tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :

Ces enseignements correspondent à :

- des cours magistraux pour un volume total de 222 heures (h CM),
- des séminaires et conférences pour un volume de 217h (h TD)
- et des cours d'anglais pour un volume de 28h.

SEMESTRE 3

UE1	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval (1)	coeff CT	coeff CC	total coef
L'organisation du sport	Présentation du système sportif	18							
	Les fédérations sportives nationales et internationales : statuts et pouvoirs	18							
	Les administrations publiques du sport	6	30						
	Le sport et le droit de l'Union européenne	20	6						
	Initiation au management du sport	6							
TOTAL UE		68	36		11	CC + CT	3	1	4

(1) CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

UE2	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval (1)	coeff CT	coeff CC	total coef
Statut du sportif	Droit social appliqué au sport	40							
	Régime juridique de la formation des sportifs	6							
	Le dialogue social dans le sport		12						
	Homologation des contrats ; opérations de transfert		12						
	Droit fiscal appliqué aux activités des sportifs	6							
TOTAL UE		52	24		7	CC + CT	3	1	4

UE3	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval (1)	coeff CT	coeff CC	total coef
Régime juridique ET gestion des clubs sportifs	Droit des associations et sociétés sportives	40	6						
	Gestion administrative, financière et comptable des clubs	20	30						
	Équipements sportifs : construction et exploitation des stades	12							
	Fiscalité des clubs amateurs et professionnels		12						
TOTAL UE		72	48		12	CC + CT	3	1	4

TOTAL S3	**192**	**108**		**30**		**9**	**3**	**12**

SEMESTRE 4

UE4	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval (1)	coeff CT	coeff CC	total coef
Régulation du sport	La lutte contre le dopage		12						
	Les agents et mandataires sportifs		18						
	Les paris sportifs		6						
	Les évolutions : féminisation, lutte contre la radicalisation et les dérives dans le sport		12						
TOTAL UE		0	48		5	CC + CT	3	1	4

UE5	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval (1)	coeff CT	coeff CC	total coef
Contentieux sportif	La responsabilité civile et pénale	12	9						
	La prévention des risques et les assurances		16						
	Le contentieux sportif : justice fédérale, conciliation et arbitrage, contentieux judiciaire et administratif du sport	18	12						
	Arbitrage international des litiges sportifs		12						
TOTAL UE		30	49		15	CC + CT	3	1	4

UE6	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval (1)	coeff CT	coeff CC	total coef
Communication ET savoir-faire professionnels	Anglais	28				CC		1	
	Valorisation du parcours et intégration		12			CC			
	Stage / alternance (note entreprise)					CT	9		
	Mémoire de stage / rapport d'alternance					CT	9		
TOTAL UE		28	12		10	CC+CT	18	1	19
TOTAL S4		**58**	**109**		**30**		**24**	**3**	**28**
TOTAL S3 + S4		**250**	**217**		**60**		**33**	**6**	**39**

■ Organisation de l'année

La rentrée intervient au plus tard mi-septembre pour une durée de 12 mois.

Les contrats d'apprentissage ou de professionnalisation sont conclus pour la période correspondante. Les enseignements sous forme de cours magistraux, les travaux pédagogiques encadrés/tutorés, les visites ainsi que les examens se déroulent sur une période allant de la rentrée à juillet inclus.

Pour les alternants, le rythme de l'alternance est le suivant :

- Période de 9 à 10 semaines maximum d'appropriation des contenus pédagogiques (cours mais aussi étu
- des de cas, ateliers…)
- Puis un rythme de 3 semaines en structure et 1 semaine à l'université jusqu'en juillet
- Enfin, une période uniquement en structure jusqu'à la fin de l'année contractuelle.

Les étudiants qui n'ont pas conclu de contrat d'apprentissage ni de professionnalisation doivent réaliser un ou plusieurs stages d'une durée minimale de 8 semaines.

Tous les étudiants rédigent un rapport de stage ou d'alternance qui donne lieu à une soutenance en présence d'un tuteur universitaire et, le cas échéant, du maître de stage ou du tuteur de structure d'accueil.

■ Modalités de contrôle des connaissances :

Les règles communes aux études LMD sont précisées sur le site de l'Université http://www.u-bourgogne-formation.fr/IMG/pdf/referentiel_etudes_lmd.pdf

● ***Règles de validation et de capitalisation :***

Principes généraux :

COMPENSATION : Une compensation s'effectue au niveau de chaque semestre. La note semestrielle est calculée à partir de la moyenne des notes des unités d'enseignements du semestre affectées des coefficients. Le semestre est validé si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20.

CAPITALISATION : Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants. Si les éléments (matières) constitutifs des UE non validées ont une valeur en crédits européen, ils sont également capitalisables lorsque les notes obtenues à ces éléments sont supérieures ou égales à 10 sur 20.

Précisions :

- ***Sessions d'examen***

Les enseignements assurés dans les UE 1 à 5 sous forme de cours magistraux et de séminaires/conférences sont sanctionnés par le biais du contrôle continu tout au long de l'année (rendu de travaux écrit et/ou oral) **et** par un grand oral organisé en septembre portant sur toutes les matières enseignées.

Les enseignements assurés dans l'UE 6 sont sanctionnés d'un contrôle continu (rendu de travaux écrit en groupe ou personnel et/ou oral).

Intitulé et nature des UE	Volume horaire			Total horaire	Crédits européens	Type examen	Coefficient
	CM	TD	TP				
SEMESTRE 3							
UE1 – L'organisation du sport	**68**	**36**		**104**	**11**	Contrôle continu + Grand oral (CT)	1 (CC) + 3 (CT)
UE2 – Statut du sportif	**52**	**24**		**76**	**7**		1 (CC) + 3 (CT)
UE3 – Régime juridique et gestion d'un club	**72**	**48**		**120**	**12**		1 (CC) + 3 (CT)
TOTAL SEMESTRE 3	**192**	**108**		**300**	**30**		**3 (CC) + 9 (CT)**
SEMESTRE 4							
UE4 – Régulation du sport	**0**	**48**		**48**	**5**	Contrôle continu + Grand oral (CT)	1 (CC) + 3 (CT)
UE5 – Contentieux sportifs	**30**	**49**		**79**	**15**		1 (CC) + 3 (CT)
UE6 – Communication et savoir-faire professionnels	**28**	**12**		**40**	**10**	Contrôle continu + Stage/aternance et rapport (CT)	1 + 9 + 9
TOTAL SEMESTRE 4	**58**	**109**		**167**	**30**		**3 (CC) + 24 (CT)**

Deux sessions d'examen sont prévues :

- Une première session qui comprend :
  - 1 contrôle continu pour les UE 1 à 6 tout au long de l'année (coef. 1)
  - 1 grand oral correspondant à l'évaluation de l'ensemble des UE 1, 2, 3, 4 et 5 (coef.3)
  - 1 épreuve au plus tard en septembre sanctionnant le stage/l'alternance (note d'intégration dans l'entreprise) ET le mémoire/rapport écrit (2 notes sur 20, chacune coef. 9)

La première session correspond à un volume de 12 heures (incluant la soutenance du rapport/mémoire), lesquelles s'ajoutent au temps d'enseignement sous forme de cours magistraux et séminaires décrits dans le tableau ci-dessous et aux travaux pédagogiques encadrés/tutorés.

- Une deuxième session de rattrapage avec une épreuve orale et/ou une nouvelle soutenance de rapport pourra être organisée le cas échéant.

Descriptif des examens :

- Pour les matières ou groupes de matières des UE1 à UE 6, le contrôle continu est noté à partir de travaux écrits (en groupe ou à titre individuel) et/ou d'un rendu oral tout au long de l'année : chacune des UE est ainsi sanctionnée par une note sur 20 (coef 1), portant sur des sujets pratiques.

- Pour les UE 1 à 5, un grand oral vient en outre évaluer les matières enseignées : le grand oral porte sur un sujet d'actualité en droit du sport, présenté après une préparation d'une heure, pendant 30 minutes devant un jury (coef. 3).

- Concernant l'évaluation de la période d'alternance/stage : 1 note sur 20 vient sanctionner, à l'issue de la soutenance, le rapport de stage/d'alternance **et** 1 note sur 20 sanctionne l'intégration dans l'entreprise (coef 9 pour chaque note).